

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**DON D'UN LIVRE  
D'ARTISTE EN FAVEUR DE  
LA COLLECTION DU  
MANOIR DES LIVRES**

**D\_2026\_0070**

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC\_2026\_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-18 de son annexe ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2016 et du Conseil municipal de Lucinges le 19 mai 2016, Annemasse Agglo et la Commune de Lucinges ont décidé la création d'une bibliothèque patrimoniale à Lucinges ayant pour objet la valorisation de l'œuvre de Michel Butor et des livres d'artiste.

Le rôle d'une bibliothèque patrimoniale est de gérer des collections, de les enrichir, et de les mettre à disposition de ses usagers. Elle assure la conservation et la valorisation des objets dont elle a la charge. L'agglomération contribue régulièrement à son enrichissement par des dons et achats.

Françoise Maréchal-Alligand, directrice des éditions FMA propose le don du livre d'artiste « Retour d'Islande », édité en 21 exemplaires dans le cadre du centenaire de l'écrivain, d'une valeur de 1450 €.

Ce don ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

Le Président DÉCIDE :

D'ACCEPTER le don de Madame Maréchal-Alligand ;

D'APPROUVER l'entrée de cette nouvelle acquisition dans les collections de la bibliothèque patrimoniale constituée par Annemasse Agglo ;

D'ENREGISTRER cet objet dans les biens patrimoniaux de l'Agglo

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET  
Date de signature : 22/04/2026  
Qualité : Agglo - Présidence

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Nom du donateur : Françoise Alligand  
Adresse : 15 rue Hégésippe Moreau 75018 Paris  
Téléphone : 06 09 40 34 93  
Email : Alligand.francoise@neuf.fr

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 074-200011773-20260421-D\_2026\_0070-AU



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Vallons Agglomération

Monsieur le Président  
d'Annemasse Agglomération  
Le Manoir des livres  
91, chemin du château  
74380 Lucinges

Fait à Paris le 31 mars 2026

### DON EN FAVEUR DE LA COLLECTION DE L'ARCHIPEL BUTOR

Je soussigné(e) Françoise Alligand (née Maréchal) souhaite faire un don en faveur de la collection du Manoir des livres qui dépend de l'Archipel Butor, équipement d'Annemasse Agglomération.

**Voici la liste des constituants ce don :**

Titre	Auteur/Editeur	N° exemplaire	Valeur	Etat de conservation
RETOUR D'ISLANDE	Michel Butor/ Éditions d'art FMA	Réservé au Manoir des Livres, justifié par le tampon sec de la signature de l'auteur et la signature de l'artiste. Édition originale limité à 21 exemplaires + 1 HC	1450 €	Neuf

Ce don ne sera grevé ni de conditions ni de charges.

Signature du donateur :